

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2025

DELIBERATION N° 2025-06-091-DR/CP

Nomenclature : 1.1.9

**OBJET : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE SERVICE COMMANDE PUBLIQUE
 DENRÉES ALIMENTAIRES ZONE PAYS BASQUE SUD LANDES — ANNÉE 2026**

Votants : 30
Abstention : /
Votes exprimés: 30

Pour: 30
Contre : /

L'an deux mille vingt cinq, le dix-neuf juin, à dix-neuf heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme MOUNIER procuration à Mme PICAT
 Mme NOGARO procuration à Mme SAINT-AUBIN
 Mme DUPRE procuration à Mme DUFAU
 Mme LE GALL procuration à Mme LALANNE

ABSENT EN DEBUT DE SEANCE

Mme IROLA

- Arrivée de Mme MOUNIER au point n° 2025-06-077-DAP
- Départ de Mme LALANNE avant le point n°2025-06-085-DAP
- Départ de M. LATAILLADE avant le point n°2025-06-086-DAP
- Retour de M. LATAILLADE au point n°2025-06-089-DR/CP

SECRETARIE DE SEANCE : M. DOMET

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28 en début de séance 29 au point n°2025-06-077-DAP 28 au point n°2025-06-085-DR/CP 27 au point n°2025-06-086-DAP 28 au point n°2025-06-089-DR/CP
Nombre de pouvoirs	4 en début de séance 3 au point n°2025-06-077-DAP 2 au point n°2025-06-085-DR/CP
Nombre de votants	32 en début de séance 30 au point n°2025-06-085-DR/CP 29 au point n°2025-06-086-DAP 30 au point n°2025-06-089-DR/CP

Fait à Tarnos,
 le 20 juin 2025

Pour extrait certifié
 conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de La publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

23/06/2025

Depuis plusieurs années maintenant, la Ville de Tarnos adhère au groupement de services Commande publique de denrées alimentaires Zone Pays Basque Sud Landes, désormais Zone Pyrénées Atlantiques/Landes.



Dans une démarche écoresponsable, ce groupement vise tout particulièrement à favoriser et à encourager l'approvisionnement local en produits frais et permet des économies d'échelle pour la fourniture d'une partie des denrées alimentaires nécessaires à la restauration collective de la Ville de Tarnos.

En effet, ce groupement dispose de tarifs attractifs, tout en aidant leurs adhérents à remplir leurs obligations Egalim. C'est pourquoi y ont adhéré 600 établissements publics locaux d'enseignement de Nouvelle Aquitaine dont 24 dans les Landes et 84 dans les Pyrénées Atlantiques:

- 355 collèges, 214 lycées, 31 lycées agricoles soit 75 % des établissements publics locaux d'enseignement de la Région
- 31 structures publiques notamment des communes pour leurs besoins de restauration scolaire des élèves de l'enseignement maternel et élémentaire,

En 2024, ces 631 structures adhérentes du groupement ont servi plus de 59 millions de repas, comptant 20,6 % de produits bio, dont 12 % produits en Nouvelle-Aquitaine.

Il est donc proposé que la Ville réitère son adhésion pour l'année 2026 à ce groupement de commande pour certains lots, en complément de ses propres marchés de denrées alimentaires. Le forfait d'adhésion au groupement de service est ramené à 300 euros pour l'année 2026 (400 € en 2025).

Lors de sa séance du 4 juin 2020, le Conseil municipal a désigné au sein de sa propre Commission d'Appel d'Offres, M. Perret, en tant que titulaire, et Mme Perimony-Benassy, en tant que suppléante, pour représenter la Ville parmi la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Pour rappel, les produits non couverts par le groupement de commandes sont traités dans des marchés pluriannuels passés par la Ville en 2023 et courant jusqu'au 31 décembre 2027, lancés par délibération 2023-03-048-DR/CP du Conseil Municipal votée lors de sa séance du 30 mars 2023. Ces marchés couvrent les lots suivants :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| • Lot n°1 : Porc | • Lot n°9 : Fruits et légumes bio |
| • Lot n°2 : Porc et charcuterie biologiques | • Lot n°10 : Légumes 4G |
| • Lot n°3 : Charcuterie | • Lot n°11 : Ravioles fraîches |
| • Lot n°4 : Charcuterie HPE | • Lot n°12 : Œufs biologiques |
| • Lot n°5 : Agneau et moutonnet | • Lot n°13 : laitiers brebis |
| • Lot n°6 : Bœuf et veau | • Lot n°14 : Yaourts AB |
| • Lot n°7 : Bœuf et Veau bio | • Lot n°15 : Huile vierge |
| • Lot n°8 : Fruits et légumes frais | |

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu les articles L2113-1, L2113-6, L2113-7 du Code de la Commande Publique relatifs aux groupements de commandes,



Vu la délibération n°2020-06-72 relative à la désignation des délégués au sein du groupement de commande publique zone Pays Basque sud Landes,

Vu la convention constitutive du groupement de service pour la passation de marchés de fournitures de denrées alimentaires,

DÉLIBÈRE

DÉCIDE de renouveler son adhésion au groupement de service Commande publique Pyrénées Atlantiques/Landes pour l'année 2026.

AUTORISE le paiement du forfait d'adhésion de 300 euros.

PRÉCISE que les dépenses sont inscrites au budget de la Commune.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr